



# FÉDÉRATION

Association de Solidarité des Anciennes et Anciens  
des Industries Electriques et Gazières

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, déclarée le 21 mars 2008 (JO du 19/04/2008 n° 1604)

Courriel : [assolidaireenergies@yahoo.fr](mailto:assolidaireenergies@yahoo.fr)

Site Web : [www.assolidaire.org](http://www.assolidaire.org)

## Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014

### Bref compte rendu

L'Assemblée Générale Ordinaire de la *Fédération Assolidaire Energies (FASSE)* s'est tenue le vendredi 28 février 2014 à Paris. Trois associations: *ASSOLIDAIRE Historique*, *ASSOLIDAIRE Yvelines* et *ASSOLIDAIRE Paris* y sont représentées.

1- Dans son **rapport moral** la Président parle du développement de la Fédération et des affaires qui ont mobilisé ses membres à savoir :

- **Perte du pouvoir d'achat**

L'évolution des pensions est une de nos préoccupations majeures faisant l'objet d'un suivi spécifique et d'une diffusion externe. En 2013, pour une prévision d'inflation de 1,2%, la revalorisation de nos pensions n'aura été que de 1% après application de la taxe sur la dépendance de 0,3%. Notre association ne peut pas rester indifférente à cette dégradation, année après année, de nos pensions.

- **Versement des pensions**

La mensualisation du paiement des pensions qui a mobilisé *Assolidaire* pour exprimer son opposition, a finalement été mise en œuvre en 2013. Les difficultés que nous présentions pour les pensionnés les plus modestes devant payer des charges trimestrielles par avance, comme le loyer, ont bien été réelles.

- **Recours portés devant la justice**

Nos revendications concernant, d'une part, le non versement depuis 2006, aux salariés en inactivité, du complément de pension annuel et, d'autre part, le défaut de revalorisation de nos pensions en 2008, ont été jugés par le Conseil des Prud'hommes. Celui-ci a considéré que le versement du complément de pension n'était pas un usage et que les décisions des entreprises l'attribuant avaient un caractère règlementaire. Il a donc débouté les plaignants. En ce qui concerne le défaut de revalorisation de nos pensions en 2008, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent au profit du TASS (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Nantes).

La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 19 septembre 2013, a confirmé le jugement des Prud'hommes.

- **Devenir de la prise en charge de la santé**

La manière dont sont utilisées les diverses sommes prélevées sur nos pensions : montant de la cotisation à la CAMIEG, cotisation CSMR relative à la couverture supplémentaire maladie des pensionnés et taxe sur la dépendance font l'objet d'une attention particulière. Il est à souligner que la taxe de 0,3%, prélevée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour financer la dépendance, a été captée par l'Etat pour financer le trou de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, la tendance à la hausse des complémentaires santé, de 3 à 5 %, taux très supérieur à l'inflation demande de notre part une grande vigilance car les dépenses de santé des pensionnés impactent directement leur pouvoir d'achat, ce qui a pour effet de retarder la mise en œuvre de soins indispensables.

2- Dans son **rapport financier** le Trésorier présente une situation financière saine à la fin de l'exercice 2013. Le montant de la cotisation pour 2014 est maintenu à son niveau actuel, soit 15 € pour les membres actifs (ex-agents des IEG) et 10 € pour les membres titulaires d'une pension de réversion.

### 3 Orientations et besoins pour 2014

Les domaines suivants restent prioritaires:

- Redynamiser par une information régulière la communication avec les membres à partir du site Web, et la messagerie, promouvoir la parole des pensionnés et échanger les expériences.
- Exercer une vigilance active sur des sujets d'actualité : valorisation des pensions, suivi de notre pouvoir d'achat, suivi des textes administratifs (lois sur les retraites, décrets).
- Revoir les actions juridiques en cours.
- Apprécier l'efficacité du dispositif couverture santé et, plus généralement, surveiller les réflexions en cours sur l'évolution du remboursement des soins et la prise en charge de la perte d'autonomie qui grèvent le budget de pensionnés.
- Développer *Assolidaire Energies* par la recherche de nouvelles adhésions et, avec des volontaires régionaux, la création de nouvelles associations départementales.

### 4- Conseil d'administration

La Fédération est dirigée par un conseil d'administration (CA) de neuf membres au moins, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour remplir les missions de l'association que ce soit pour entrer au CA mais aussi être correspondant départemental, prendre en charge un thème d'études, devenir webmaster, etc...

Les membres sortants, en l'absence de nouveau volontaire, sont réélus au CA par l'Assemblée Générale.

### 5- Election du Bureau

Le conseil d'administration procède ensuite à l'élection du bureau : Celui-ci est notamment composé de :

Président : Michel Ponticq

Vice-président : Bernard Séjourné

Vice-président : Gérard Cadronnet

Trésorier : Alain Dupire

Secrétaire Général: Bernard Séjourné

Michel Baur, Président de la *FASSE* de 2008 à 2013, est nommé à l'unanimité *Président d'Honneur*

Le Président remercie tous ceux qui ont fait l'effort de venir ou d'envoyer leur pouvoir; c'est un soutien précieux pour le CA. Les courriers, mails et messages des membres sont très importants pour cibler les actions à entreprendre que nous ne pourrions mener qu'ensemble. Il appelle toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient consacrer une partie de leur disponibilité au fonctionnement de l'association à se manifester.

~~~~~